

VINCI Energies Mécénat Charity

Fonds de dotation régi par la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008

280 rue du 8 mai 1945

78360 Montesson

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

VINCI Energies Mécénat Charity

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Fonds de dotation régi par la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008

280 rue du 8 mai 1945

78360 Montesson

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux administrateurs du fonds de dotation VINCI Energies Mécénat Charity

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation VINCI Energies Mécénat Charity relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice

professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

Mansour BELHIBA

Associé

Pascal Portes

Pascal PORTES

Directeur

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avaries et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avaries et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	51 770,64	0,00	51 770,64	49 990,11
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	51 770,64	0,00	51 770,64	49 990,11
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	51 770,64	0,00	51 770,64	49 990,11

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
<i>Fonds propres statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>	1 780,53		29 755,67
Fonds propres avec droit de reprise			
<i>Fonds statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>			
Autres			
Report à nouveau	49 990,11		20 234,44
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous-total)	51 770,64		49 990,11
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I	51 770,64		49 990,11
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs et donations			
Fonds dédiés			
TOTAL II	0,00		0,00
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL III	0,00		0,00
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés			
Dettes des legs et donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV	0,00		0,00
Ecart de conversion Passif (V)	0,00		0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	51 770,64		49 990,11

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainage</i>		
<i>Produits de tiers financiers</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	420 380,47	361 521,56
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	-410 000,00	-350 949,10
<i>Autres produits</i>		
TOTAL I	10 380,47	10 572,46
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>	10 380,47	10 572,46
<i>Aides financières</i>		
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>		
<i>Salaires et traitements</i>		
<i>Charges sociales</i>		
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>		
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Autres charges</i>		
TOTAL II	10 380,47	10 572,46
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS :		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charge</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL III	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES :		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3.RESULTAT COURANT avant impôt (I- II+ III-IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
<i>Sur opérations de gestion</i>		
<i>Sur opérations en capital</i>		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
TOTAL VI	0,00	0,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V- VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	10 380,47	10 572,46
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	10 380,47	10 572,46
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		
<i>Prestations en nature</i>	28 195,38	53 846,00
<i>Bénévolat</i>		
TOTAL		
CHARGES DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>		
<i>Prestations en nature</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
TOTAL		

TABLEAU DES COMPTES EMPLOIS-RESSOURCES DE L'EXERCICE 2020					
EMPLOIS	Emploi de N = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = Compte de Résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisés sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		
1- MISSIONS SOCIALES			1-RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	410 000,00	410 000,00	1.1 Dons et legs collectés		
-Actions réalisées directement			-Dons manuels non affectés		
-Versements à d'autres organismes agissant en France			-Dons manuels affectés	457 151,11	457 151,11
1.2 Réalisées à l'étranger			-Legs et autres libéralités non affectés		
-Actions réalisées directement			-Legs et autres libéralités affectés		
-Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2- AUTRES FONDS PRIVES		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			4-AUTRES PRODUITS		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
2- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 380,47	10 380,47			
		420 380,47			
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat			I. Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de résultat		
II. Dotations aux provisions			II. Reprises des provisions		
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées			III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
			IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		
IV. Excédent de ressources de l'exercice	36 770,64		IV. Insuffisance de ressources de l'exercice		
V. Total général	457 151,11		VI. Total général	457 151,11	457 151,11
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		420 380,47	VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		36 770,64
Evaluation des contributions volontaires en nature					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total	28 195,38	

VINCI ENERGIES MECENAT CHARITY

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

A/ PRESENTATION, PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Présentation

VINCI Energies Mécénat Charity est un fonds de dotation créé le 9 Février 2018 et dont le fondateur est la société VINCI Energies.

2- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements CRC 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et CRC 99-03, relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les comptes présentés intègrent par ailleurs les dispositions du règlement CRC 2009-01, relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3- Faits marquants de la période

Les dotations totales encaissées en 2020 ont été de 411 780,53 €.

4- Evènements à la clôture – Covid 19

Dans le contexte évolutif de cette crise sanitaire majeure, la sécurité des équipes, partenaires, sous-traitants et parties prenantes de notre fond de dotation restent des priorités absolues.

B/ INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1- Actif circulant

Le poste « disponibilité » s'élève à 51 770,64 €.

2- Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres au 31 Décembre 2020 (en €) :

Fonds propres	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Dotations	49 990,11	411 780,53	410 000,00	51 770,64
Total des fonds propres	49 990,11	411 780,53	410 000,00	51 770,64

La diminution du poste « dotations » correspond aux charges de l'exercice.

3- Charges à payer

Aucune charge à payer au 31/12/2020.

4- Etat des échéances, des créances et des dettes (en €)

Aucune créance et dette ne figurent en solde au 31/12/2020.

5- Engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement hors bilan à la clôture de l'exercice.

6- Effectif

Aucun effectif à la clôture de l'exercice.